

AR PREFECTURE

017-200041523-20200401-DEC196_2020-AU
Reçu le 01/04/2020

H A U T E



Décision n°196 / 2020
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer avec Astoria une convention pour la mise en place d'un acompte de 987,30 € HT (sur un montant total de 2 376,30 € HT), à régler sur présentation de facture.

Fait à Jonzac,

Le 31 MARS 2020

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex